Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le 23/05/2023
ID : 038-200030658-20230522-2023_88-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/88 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 22 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 16 mai 2023
Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.
Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud
Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.
Pouvoirs : Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Uta Ihle à Claude Didier, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Fabienne Croze à Christian Roux.
Votants : 39 Pour : 39

OBJET : JARDINS PARTAGES A MONESTIER DE CLERMONT

Par délibérations du 7 juin 2021, du 17 octobre 2022, et du 30 janvier 2023, le Conseil de la CCT a approuvé le lancement d'une étude de faisabilité et d'investissements, puis un accompagnement au montage, et enfin une convention de mise à disposition de terrains, pour le projet de jardins partagés à Monestier-de-Clermont. Ce projet a obtenu en 2022 des financements de l'Etat (Plan de Relance) pour 7 215 euros et du Département de l'Isère pour 4 000 euros.

Trois sites retenus après étude de faisabilité, font à ce jour l'objet d'une concertation active avec les habitants ; les travaux et les plantations ont commencé sur le site du Granjou, les autres sites (terrains SDH des Carlaires et de l'Oche) suivront au cours des prochains mois. Les crédits 2022 ont permis d'engager les travaux d'alimentation en eau (incluant des cuves de récupération d'eau de pluie), et d'acheter mobilier, plantations, outillage… auprès de fournisseurs locaux et avec la participation active des services techniques de la CCT. Une réelle mobilisation est en cours.

L'arrivée à maturité du projet, en lien avec les partenaires « Département de l'Isère » et « Caisse d'allocations familiales de l'Isère » permet d'envisager une démarche pluriannuelle d'accompagnement, dans des objectifs de :

- Soutien à l'animation globale auprès des habitants
- Appui aux plantations avec transmission de savoir faire
- Mise au point d'outils juridiques : charte, règlement intérieur, conventions d'application…
- Regard de moyen terme vers l'autonomisation progressive des habitants, tenant compte d'autres expériences de jardins collectifs/ partagés, issues du Trièves ou d'ailleurs.

Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le 23/05/2023
ID : 038-200030658-20230522-2023_88-DE

Pour l'année 2023, ce projet porté par la CCT et particulièrement par [illegible] « le Granjou », en lien avec la commune de Monestier-de-Clermont, pourrait s'appuyer sur un prestataire dans une logique d' « assistance à maîtrise d'ouvrage », pour un montant total maximal de 10 000 euros TTC, inscrits au budget, avec un cofinancement espéré de la CAF de l'Isère pour un montant de 5 000 euros et du Département de l'Isère pour un montant de 3 000 euros.

Il est proposé au Conseil d'approuver, sur la base d'un cahier des charges avec mise en concurrence, le recours à un prestataire, et d'autoriser le Président à solliciter des subventions, notamment auprès de la Caisse d'allocations familiales et du Département de l'Isère.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le recours à un prestataire, sur la base d'un cahier des charges avec mise en concurrence tel que défini ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère et auprès du Département de l'Isère,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 22 mai 2023
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/5/23 *et de sa publication le* 23/5/23